



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Speed-riding



Boomerang



Hand'icare

DEMANDES de SUBVENTIONS 2025

Avec pour objectif de simplifier les prises de décisions concernant vos demandes d'aides, nous vous informons de la mise en place d'une nouvelle procédure d'attribution des aides.

Cette nouvelle procédure est, nous l'espérons plus claire, mais sera aussi plus ferme sur les dates de remise des différents documents à chaque étape. Nous pourrons ainsi réaffecter rapidement les aides accordées mais non utilisées.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Actions en faveur du public féminin
 - Actions en faveur de la formation et du perfectionnement
 - Actions en faveur du public Handicapé
 - Actions en faveur du public jeune
 - Actions en faveur de la compétition
 - Actions en faveur de l'entretien des sites
 - Actions en faveur du sport pour tous
- Aucune aide ne peut être allouée pour l'achat de gros matériel.
- Etablir un dossier par critère et par action.

LES DATES :

Le respect des dates butoir est impératif. Ces dates sont les suivantes :

- 1) Dépôt des demandes d'aides : **le 28 Février.**

Chaque demande devra être accompagnée d'un budget prévisionnel équilibré, réaliste et faisant état de la valorisation du bénévolat.

- 2) Attribution des aides : **début Avril.**

Vous serez informé par un courriel stipulant le montant de l'aide allouée par la ligue

- 3) Demandes de paiements des aides : **de Mai au 1^{er} Novembre.**

Les demandes de paiements devront nous parvenir au plus tard le 1^{er} Novembre. Sauf cas particulier, toute demande de règlement non transmise avant le 1^{er} Novembre sera annulée.



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Speed-riding



Boomerang



Hand'icare

CONTENU DU DOSSIER :

- 1) Le dossier de demande d'aide devra comprendre :
 - a. Formulaire de demande
 - b. Budget prévisionnel équilibré, réaliste et faisant état de la valorisation du bénévolat. (Voir modèle)
- 2) Contenu du dossier « Règlement de l'aide » :
 - a. Le compte rendu explicite de l'action
 - b. Le budget réalisé
 - c. Les factures, tickets de caisse, note de frais (payées à l'ayant-droit par le club ou CDVL), etc.
 - d. Le RIB

PROCEDURES D'ENVOI :

- Toutes les transmissions de documents se font par courriel à l'adresse suivante :

subventions@lvlpaca.ovh

Liens vers annexes :

Les liens vers les annexes à télécharger sont les suivants :

[budget prévisionnel](#)
[demande de subvention](#)